

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf, le mercredi 29 avril 2009 à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 22 avril 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, NEON, PEYRELADE, LEROUX, THONG,
Messieurs M. ALLETON, BRUNET, DELAFOY, HUBERT, GOYET, LANELUC, LENOBLE,
POULAIN, BLIN, CORRE, LISEMBART, PLEUVRY

ABSENTS EXCUSES :

M. VINCENT, M. LEROY, M. PARIS, M. GARNIER,
M. VINCENT a donné pouvoir à M. BLIN,
M. LEROY a donné pouvoir à M. ALLETON,
M. PARIS a donné pouvoir à M. BRUNET

M. Le Maire précise que trois points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- Annulation d'une vente au lotissement Taillis Pressoir I,
- Signature d'une convention avec Culture et Liberté,
- Facturation des photocopies pour les particuliers,

M. le Maire indique qu'un point est à supprimer :

Projet d'exécution présenté par RTE - remplacement de supports sur la ligne 225 kV
« Commerveil-Les quintes-Clairefontaine »

Le conseil accepte ces modifications.

A été élue secrétaire de séance : Mme LINA BEAUTE

Le procès verbal de la séance du 25 mars 2009 est considéré comme adopté.

1) PERSONNEL

Contrat pour besoin saisonnier - services techniques

Comme vous le savez les congés annuels du personnel technique engendrent des difficultés durant la période estivale, période où les travaux de tonte, d'arrosage sont les plus intenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de recruter un agent non titulaire pour besoin saisonnier pour une durée de deux mois $\frac{1}{2}$ (du 1^{er} juillet au 15 septembre 2009) à raison de 35 Heures semaine. Cet agent sera recruté sur la base de l'indice brut 297. Adopté à l'unanimité.

2) délibération de principe pour la Mise en place de la Participation pour Voiries et Réseaux

La commune a la possibilité de mettre en place la Participation pour voiries et réseaux sur la commune (cf. note remise lors de la séance)

Pour pouvoir instituer la PVR, il convient de prendre deux délibérations :

1-La délibération de principe

Elle est instituée :

- Sur le territoire de la commune,
- Par une délibération du conseil municipal,
- Qu'il y ait ou non un document d'urbanisme applicable.

2-La délibération spécifique

Elle est propre à chaque voie, elle précise les travaux prévus et leur montant par mètre carré de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'institution de la Participation pour Voirie et Réseaux sur l'ensemble du territoire communal telle qu'elle est prévue par l'article L 332-11-1 du Code de l'Urbanisme

Adopté à l'unanimité.

3) Participation au programme ACTE

La collectivité a la possibilité d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité : délibérations, arrêtés, ce qui permet de gagner du temps et rendre les délibérations exécutoires plus rapidement.

Afin de pouvoir formaliser cette démarche, la collectivité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Pour ce faire, nous avons délibéré en date du 18 septembre 2008 afin d'effectuer un groupement d'achat avec le Pays du Mans pour l'achat du logiciel de télé-transmission.

Le Pays du Mans s'est désengagé de cette procédure, en conséquence, la commune lancera elle même la consultation correspondante dans les semaines à venir. En conséquence, la délibération du 18 septembre 2008 est annulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention, à laquelle est annexée la nomenclature des actes et de procéder à l'annulation de la délibération en date du 18 septembre 2008.

4-Attribution d'une subvention à l'association JSR Tennis.

Par délibération en date du 26 février 2009, nous avons voté l'allocation d'une subvention à la JSR TENNIS de 800 €. Lors du vote du budget, il a été décidé de procéder à l'acquisition de filets de Tennis et des coupes vents. Il s'avère que le club de Tennis peut procéder à l'acquisition de ces équipements pour un cout moindre compte tenu de leur statut de club.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser à l'association JSR une subvention de 466 €, à charge pour l'association de s'équiper et régler la facture correspondante.

Adopté à l'unanimité.

5-facturation des photocopies

Les dispositions des lois du 17 juillet 1978 puis du 12 avril ont précisé les modalités d'exercice du principe de libre accès des usagers aux documents administratifs.

Cette obligation est organisée matériellement dans la collectivité, au travers de différents arrêtés qui permettent aux usagers de se renseigner auprès des services municipaux.

Les textes législatifs mentionnés énoncent également la faculté de faire payer les copies réalisées sur demande des usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir les modalités d'accessibilité suivante, afin de favoriser l'accès aux documents administratifs de la commune :

- consultation gratuite sur place,
- courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique
- délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration.
- Les frais d'envoi postal si nécessaire.

Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un [arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001](#) prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif est fixé à :

- 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc,
- 1,83 € pour une disquette
- 2,75 € pour un cédérom.

Adopté à l'unanimité.

6-Nomination de deux Contrôleurs pour le groupement d'entraide des agents communaux.

La commune subventionne chaque année le groupement d'entraide des agents communaux. Afin de contrôler la bonne utilisation des fonds en relation avec les statuts institués, il est possible de désigner deux contrôleurs au compte. Ces deux personnes seront les interlocuteurs privilégiés du bureau du groupement d'entraide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner M. LENOBLE et Mme NEON en tant que contrôleur au compte

Adopté à l'unanimité.

7-désignation d'un délégué supplémentaire pour le SIDERM.

L'INSEE a notifié à la commune sa population légale entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009 soit 3348 habitants (population municipale.)

Compte tenu du fait que notre population est supérieure à 3000 habitants, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner M. Régis BLIN, en tant que délégué titulaire et M. Jacques VINCENT en tant que délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité

8-Subventions aux associations au titre des tickets sports:

Suite aux activités de tickets sport qui se sont déroulées pendant les vacances d'avril 2009, il y a lieu de rembourser aux associations participantes les frais de fonctionnement sur la base des heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au versement de ces subventions. (Imputation comptable 6042) :

- **ASR foot** : 15h x 10 € = 150€
- **JSR Tennis**: 9h x 10 € = 90 €
- **JSR Tennis de table** : 6h x 10 € = 60 €
- **Comité des fêtes** : 12h x 10 € = 120 €

Adopté à l'unanimité.

Une activité Kin Ball a été, de nouveau, organisée pour une durée de 2 heures. 16 enfants ont participé.

M. Corre précise qu'à compter de septembre 2009, la DDJS se désengage de cette politique Tickets Sports. En conséquence, les 800 € de subvention annuelle ne seront plus versés.

9 - Travaux de réhabilitation du Domaine de Charmeuse : avenant N°1 avec l'entreprise GT Canalisation-LOT 2.

Par délibération en date du 29 mai 2008, nous avons décidé d'attribuer à l'entreprise GT canalisation le lot 2 du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement du Domaine de Charmeuse pour un montant de 59 000 € HT.

La société GT canalisation nous propose un avenant N°1 de modification de prix. Cet avenant prévoit les points suivants :

-les prix 38a et 38b concernant les frais de mise en route des postes de pompages du lot N°2 feront l'objet d'une modification de prix pour tenir compte de la prestation de paramétrage non réalisée dans l'automate de commande.

Prix détail estimatif du marché :

N° de prix	désignation	Prix unitaire	Prix total
38 a	Mise en route PR Tennis	2000	2000
38 b	Mise en route PR Rond point	2000	2000
		TOTAL	4000 €

Prix détail estimatif modifié :

N° de prix	désignation	Prix unitaire	Prix total
38 a	Mise en route PR Tennis	1530	1530
38 b	Mise en route PR Rond point	1530	1530
		TOTAL	3060 €

Le montant de la moins value s'élève à 940€ HT.

M. LENOBLE ne prend pas part au vote compte tenu de sa résidence au Domaine de charmeuse.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant en moins value avec l'entreprise GT Canalisations.
Adopté avec 21 voix pour.**

10- Lotissement Taillis Pressoir II - Vente à M. et Mme LAIR

Conformément à l'article 11 de la loi N° 95-127 du 8 janvier 1995 relative aux cessions d'immeuble ou droits réels immobiliers par les collectivités locales de plus de 2000 habitants, le conseil municipal doit délibérer sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles en vue de l'avis des domaines,
Vu que le terrain est destiné à la construction d'une maison individuelle,
Vu l'avis favorable des domaines ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de d'autoriser Monsieur le Maire à vendre le lot N° 42 d'une superficie de 487 m² cadastrée AO N°230 pour un montant de 36 647,16 € HT, majoré du taux de la TVA en vigueur à la signature de l'acte définitif, à M. et Mme LAIR Bruno, résident 12, rue Alphonse Daudet, 72230 Ruaudin.
L'acte authentique sera signé chez Maîtres PERON, FOUQUET-FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque.
Adopté à l'unanimité.**

11-Acquisition du terrain BOULET

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour situé route d'Arnage, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à M et Mme Yves BOULET, résident 15 route d'Arnage à Ruaudin, conformément à l'avis des Domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de d'autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à l'acquisition de ce Chemin privé cadastré AK N°13 d'une superficie de 101 m² moyennant l'euro symbolique.
- A signer l'acte de vente et tout document se rapportant à ce dossier en l'étude de Maître PERON, notaire à Parigné L'Evêque.

Adopté à l'unanimité.

12-Annulation de la vente à CUPA PIERRE-SCI LE MINERAL

Par délibération en date du 23 mars 2007, nous avons décidé de vendre à la société CUPA PIERRE, la parcelle cadastrée AP 135 pour une superficie approximative de 15793m² au prix de 42 euros HT le m².

Une promesse de vente a été signée en date du 25 janvier 2007

Par délibération en date du 18 septembre 2008, nous avons décidé de diminuer la superficie de cette parcelle à 11 793m²

Par courrier, M. Jimenez nous a fait savoir qu'il ne donnait pas suite à cette réservation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler les délibérations en date du 18 septembre 2008 et la promesse de vente liant juridiquement la collectivité et M. Jimenez.

Adopté à l'unanimité

13-Convention avec Etudes et chantiers.

Comme vous le savez, nous travaillons avec Etudes et Chantier pour la réalisation de travaux sur la commune. Afin de faciliter la programmation des missions qui leur sont confiées, Etudes et Chantier nous a fait parvenir un projet de convention pour l'année 2009.

Cette convention prévoit :

- Entretien des cours d'eau : Arche aux Moines pour cette année : 4 semaines de 4 jours
- Pose de deux clôtures et de deux portails sur les bassins de rétention : 3 semaines de 4 jours

Le cout de ce partenariat représente sept semaines de travaux pour un cout de 11 760 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec Etudes et Chantiers.

Adopté à l'unanimité.

14- branchements sur les réseaux d'assainissement et eaux pluviales de la commune

Nous avons lancé une consultation pour une prestation de réalisation des branchements sur les réseaux d'assainissement et eaux pluviales de la commune. Cette consultation se présente sous la forme d'un marché à bon de commande d'une durée de 3 ans.

La commission s'est réunie en date du 7 avril a attribué le marché à la société GT Canalisations dont les prix sont approximativement 20 % moins chers que les prix pratiqués jusqu'ici.

Compte tenu des frais occasionnés par la collectivité pour le traitement technique et administratif, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abonder chaque devis effectué par GT canalisation de 100 € à la charge du demandeur.
Adopté à l'unanimité

15-recouvrement somme due par M. ZUGGETA

M. ZUGGETA occupe de manière illégale la parcelle N°1575. En effet, cette parcelle est classée (règlement du POS), cependant il a été procédé au décapage du sol et à la mise en œuvre de gravillon.

En conséquence, l'arrêt prononcé le 14 octobre 2008 par la cour d'appel d'Angers à l'encontre de Monsieur Zuggeta confirme le jugement du tribunal correctionnel du Mans en date du 9 janvier 2008, condamnant le contrevenant à remettre en état les lieux et à payer une indemnité de 500€ d'amende.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mandater le Trésor Public afin que celui-ci procède au recouvrement de la dite somme soit 500 €.

Adopté à l'unanimité

16-reconduction du bail de Mme Vallée

Par bail en date du 1983, nous avons décidé de louer à Mme Vallée un logement situé 38 rue principale à Ruaudin. Son bail arrive à échéance le 31 aout 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler ce bail pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 aout 2012 pour un montant du loyer fixé à 363,69 € mensuel, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

Adopté à l'unanimité.

17-Décision modificative N°1 au budget assainissement.

Après avoir pris connaissance du document présenté en séance, le conseil municipal décide de valider cette décision modificative N°1 au budget assainissement. (Document joint à la délibération)

Adopté à l'unanimité

18-Comité Consultatif Assainissement

Par délibération en date du 26 juin 2008, modifié par délibération en date du 18 septembre 2008, il a été décidé de créer un comité consultatif « étude de zonage, Mise en place du Service Public d'assainissement non collectif et déplacement de la station d'épuration ».

Ce comité était présidé par M. LENOBLE.

Compte tenu de la répartition des nouvelles délégations et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner M. DELAFOY en tant que Président.

Adopté à l'unanimité.

20-Installation classées pour la protection de l'environnement - ouverture d'une enquête publique - RAGT.

Conformément à l'article L 512-1 du code de l'environnement et conformément aux articles 2 et 3 du décret du 21 septembre 1977, la société RAGT a déposé auprès des services de la Préfecture une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un site de stockage, triage et conditionnement de semences fourragères et gazons au lieu dit les Goderies.

Cette installation qui relève des rubriques N°2260 2, 2920 2 b., 2160 1 a. de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, est soumise à autorisation.

En conséquence, une enquête publique aura lieu du 27 avril au 27 mai 2009.

Un exemplaire du dossier a été adressé à la mairie, une rencontre a eu lieu avec M. HUMMEL, commissaire enquêteur.

M. ALLETON fait part aux membres du conseil des grandes lignes de ce projet :

L'objectif de cette demande d'autorisation concerne l'exploitation d'un site de stockage, triage et conditionnement de semences fourragères et gazons au lieu dit les Goderies.

M. ALLETON indique que le bâtiment est adapté au stockage de ce type de produits et que toutes les dispositions ont été prises en terme de sécurité incendie, lutte contre les explosions.....

M. LISEMBART précise qu'une visite a été organisée sur site, en présence de M. MOREAU, Directeur du site, M. ALLETON, M. VINCENT et lui-même afin de se rendre compte réellement du projet et associer M. VINCENT, dont l'habitation est à proximité.

M. ALLETON indique qu'une haie paysagère sera plantée à proximité pour préserver le voisinage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation pour l'exploitation d'un site de stockage, triage et conditionnement de semences fourragères et gazons au lieu dit les Goderies.

Adopté à l'unanimité.

21-COMPTRE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS AU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
10/04/2009	BEAUVAIS DIFFUSION	Composteurs	5 037,55 €
09/04/2009	SCREG OUEST	Voirie ZA Bel Air terrassment assainissement voirie	112 041,33 €
30/03/2009	BALLON MICHEL	Voirie parking (maison Pasquier) bicouche	7 056,40 €
18/03/2009	IRPL	Frais études rue des Anémones	5 627,18 €
18/03/2009	IRPL	Frais études route de Brette et coordination	5 860,40 €
03/03/2009	France TELECOM - UNITE REGIONALE RESEAU PAYS DE LOIRE	Voirie route de Brette fibre optique	13 547,76 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
09/04/2009	ANGEARD ELECTRO BOBINAGE	Entretien station 1 pompe flygt	4 111,82 €
18/03/2009	SAM SERVICE ASSAINISSEMENT MANCEAU	Frais d'études réseau eaux usées inspection vidéo	10 262,39 €

BUDGET LOTISSEMENT LE TAILLIS - PRESOIR

10/04/2009	ERS MAINE	Travaux de finition lot n° 2 - tranche éclairage public	37 510,20 €
10/04/2009	HRC	Travaux de finition lot n°1 - 1 ^{ère} tranche terrassment	141 878,60 €

22- ANNULATION DE VENTE DE TERRAIN - LOTISSEMENT DU TAILLIS PRESSOIR :

Par délibération en date du 17 décembre 2008, nous avons décidé de vendre le lot n° 12 d'une superficie de 611 m² cadastrée AO N°200 pour un montant de 45 978, 26 HT, majoré du taux de la TVA en vigueur à la signature de l'acte définitif, à Monsieur GOSNET et Melle FUMOLEAU, résident 110, rue Etienne Falconnet au Mans.

Par courrier, Monsieur GOSNET et Melle FUMOLEAU nous ont fait savoir que les banques ne voulaient pas leur accorder leur prêt et donc qu'ils ne donnaient pas suite à leur projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération en date du 17 décembre 2008, la promesse de vente qui liait la collectivité à Monsieur GOSNET et Mlle FUMOLEAU, et de m'autoriser à leur restituer l'acompte qu'ils avaient versé lors de la signature de la promesse de vente.

Adopté à l'unanimité.

23-Convention avec Culture et liberté.

Nous travaillons avec le chantier d'insertion Culture et Liberté pour la réalisation de travaux sur la commune : entretien des bords de fossé, débroussaillage..... Afin de faciliter la programmation des missions qui leur sont confiées, Culture et liberté nous a fait parvenir un projet de convention pour l'année 2009. Cette intervention s'élève à 5000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

24- Facturation des photocopies aux particuliers :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le tarif suivant :

- 0,15 € par page de format A4 en impression noir et blanc, (y compris recto verso)
- 0,30 € par page de format A3 en impression noir et Blanc.

A noter que les photocopies des associations sont gratuites à conditions qu'elles apportent leur ramette de papier.

Adopté à l'unanimité.

25-INFORMATIONS DU MAIRE

a) dossier de la maison de retraite : remerciement à Philippe LISEMBART pour son implication sur ce dossier.

M. LISEMBART indique que l'intérêt de la commune a été privilégié malgré un combat difficile à mener.

M. NOEL a été contacté et a indiqué son souhait d'ouvrir d'ici fin 2010 si tout va bien. Le fait d'avoir obtenu ce financement permettra d'afficher des couts de journée 20 € moins chers comparés aux structures non financés, ce qui n'est pas négligeable. La capacité d'accueil est de 80 lits dont 14 places Alzheimer, l'objectif étant à terme d'augmenter ces places spécifiques « Alzheimer. »

b) Cérémonie du 8 Mai : Une invitation a été adressée.

Rendez vous à 9H15 place Marcel l'étang,
Défilé au cimetière et remise des décorations,
11H00 : Vin d'honneur à la Salle Polyvalente.

c) Prochain conseil municipal : le jeudi 28 mai 2009

d) INFORMATIONS ASSAINNISSEMENT :

Etudes du déplacement de la station d'épuration (cabinet NTE)

Dans le cadre des études du déplacement de la station d'épuration, l'inspection vidéo des réseaux qui n'avaient pas encore été visités, réalisée par l'entreprise SAM de Changé est presque terminée. Il restera la partie des réseaux situés dans les terrains entre le Plessis et les Hunaudières qui sera réalisée lorsque les conditions climatiques seront plus favorables. Le rapport d'inspection pour la partie réalisée nous sera communiquée début de semaine prochaine.

Travaux de réhabilitation du réseau eaux usées du Domaine de Charmeuse

Les travaux de finition des chaussées ont démarré le 22 avril 2009. Les entrées sont pratiquement terminées reste la chaussée proprement dite avec un monocouche sur la tranchée puis un monocouche sur la totalité des voies. Les travaux devraient être terminés pour le milieu de la semaine prochaine si les conditions climatiques le permettent.

Il est à noter que ces travaux recueillent la satisfaction unanime des copropriétaires.

Travaux de sécurisation des postes de relèvement

Une consultation va être lancée pour la réalisation de clôtures autour de 8 postes de relèvement.

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement

Une consultation a été lancée pour choisir un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Ces travaux comprennent :

- Une tranche ferme : travaux connus à ce jour budget : 100 000 € HT
- Une tranche conditionnelle n°1 : création du réseau d'assainissement de la Vergère et de la Guyonnière
- Une tranche conditionnelle n°2 : réhabilitation des réseaux que l'on inspecte maintenant

La remise des offres est prévue pour le 5 mai 2009 à 12 h 00.

Une réunion de la commission consultative d'assainissement ayant pour objet le zonage d'assainissement, est prévue le 13 mai 2009 à 18 h 00, salle du conseil.

23-INFORMATIONS DES ADJOINTS

M. LENOBLE :

- **Suivi du Budget** : une analyse est en cours afin de réaliser des économies sur certains postes coûteux tels que l'eau, l'électricité... A suivre
- **opérations composteurs** : un courrier a été adressé aux personnes intéressées. La distribution aura lieu le 9 mai de 10H00 à 12H00 à la déchèterie. Des membres de la commission assainissement sont conviés à participer à cette distribution.

M. LISEMBART :

- Suite aux dégradations qui avaient eu lieu, la porte du stade de la Noue a été réparée.

M. CORRE :

- le resserrage du parquet et la vitrification ont été fait sur le parquet de la salle polyvalente, ce qui nous a permis de supprimer la moquette. Plusieurs utilisateurs nous ont fait part de leur satisfaction.

Plusieurs manifestations sportives et culturelles :

- 1^{er} mai : tournoi JSR basket,
- 16 et 17 mai 2009 : invitation au vernissage de l'exposition Raud' Anim. Lors de ces journées, M. RENARD, sculpteur réalisera une œuvre que la commune a décidé de d'acquérir dans le cadre de la préparation budgétaire. Cette sculpture sera réalisée en mémoire de Fernand BOUTTIER
- Restaurant scolaire : repas bio le 28 mai 2009.

M. ALLETON :

- L'ensemble de la commission a reçu le compte rendu de la dernière réunion. Les principaux points abordés : Dossier du reboisement, Paysagement boulevard des Hunaudières, et la fabrication du cheval de bois (installation au rond point des Ecuries).

Travail en collaboration entre la commission environnement et bâtiment pour l'aménagement des WC publics.

M. BLIN :

- ZA de Bel air : les bordures sont réalisées et les candélabres seront posés la semaine prochaine. Les travaux avancent bien

-Taillis Pressoir I : les travaux de finition ont démarrés notamment sur la rue du Pressoir qui sera ouverte fin mai pour servir de déviation quand les travaux de la route de Brette les Pins démarreront.

- Route de Brette les Pins : le déplacement des réseaux France Telecom, Gaz et la fibre optique débuteront début juin, c'est pourquoi il est impératif que les travaux du taillis Pressoir soient terminés fin mai.

Commission prévue le 5 mai pour l'ouverture des plis pour les travaux d'aménagement Route de Brette les Pins.

-consultation en cours pour les travaux ATESAT 2009 qui comprennent entre autre les travaux de réfection de la rue des pinsons, la touchette, la drone, et la confection de plusieurs bateaux....
L'ouverture des plis est prévue début juin pour des travaux en septembre/octobre.

24- QUESTIONS DIVERSES

M. GOYET s'occupe du dossier des assurances. Un appel d'offres sera lancé en fin d'année pour les assurances pour le personnel et l'année prochaine pour le reste. Nous essayerons de ramener la date d'échéance de l'ensemble des contrats au 1^{er} janvier de chaque année, ce qui facilitera le suivi.

Certains points seront aussi à étudier : décennale pour les travaux de voirie, conditions d'assurance en cas de vandalisme....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Alain DELAFOY

Maire,